



Monsieur Thierry Coquil

Directeur des Affaires Maritimes

Réf : GL/2020-17

Lors de la réunion du 22 juillet dernier vous avez présenté aux organisations syndicales votre projet de modernisation du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des moyens hauturiers à l'horizon de la fin 2021. Il s'agira alors de la mise en place d'une nouvelle organisation, une flotte modernisée de quatre patrouilleurs en remplacement d'une situation actuelle de deux patrouilleurs et trois vedettes régionales. Cette évolution se traduira également par un changement de port d'attache de certains patrouilleurs.

Tout d'abord, on peut légitimement s'étonner du changement de port d'attache de certains patrouilleurs. Vous allez les déployer pour partie dans le sud du golfe de Gascogne alors qu'à la lumière des développements des négociations sur le BREXIT, il serait plus judicieux d'avoir une flotte modernisée, proche des zones de contrôles des frontières des eaux communautaires où la France et l'Union Européenne ont toutes les chances de voir des situations conflictuelles se développer.

D'autre part, cette réorganisation globale doit, nous fait-on comprendre, se faire à effectif constant, soit 123 agents. Il a été proposé par la Direction des Affaires Maritimes (DAM) de monter à 124 afin d'harmoniser les équipages sur le plan comptable par patrouilleur.

La CFDT UFETAM souhaite attirer votre attention sur la privation de près d'un quart de potentiel opérationnel de quatre patrouilleurs pour une économie substantielle de 3 % en ETPs, comme démontré dans le tableau ci-dessous :

Proposition DAM		Proposition CFDT/UFETAM	
4 PAMs	124 ETPs	4 PAMs	128 ETPs
Équipage/Bordée	15,5 ETPs	Équipage/Bordée	16 ETPs
8 MISSIONS PAM/Bordée	192 jours	9 MISSIONS PAM/Bordée	216 jours
Suppression de la 9 ^e marée	Suppression de la souplesse	Maintien de la 9 ^e marée	Maintien de la souplesse à 8 marées/Agents
Formation Équipage/Bordée	1 marée/Bordée = 24 jours annuels	Formation Équipage/bordée	Incluse dans le cadrage actuel à 9 marées/PAM et 8/agents

Proposition DAM		Proposition CFDT/UFETAM	
Arrêt Technique	Personnel détaché sur 15 ETPs	Arrêt Technique	Personnel détaché sur 16 ETPs
Potentiel final en jours de Mer pour les 4 PAMs	672 jours	Potentiel final en jours de Mer pour les 4 PAMs	864 jours
Ratios finaux de la proposition CFDT/UFETAM : 3 % supplémentaire en ETPs pour un gain de plus de 22 % en potentiel opérationnel en mission à la mer			

La composition de l'équipage à 16 agents serait la suivante :

Commandant – Commandant en Second – 3 Chefs de Quart – Chef Machine – Second Machine – Contrôleur Machine – 2 agents Machine – Maître d'équipage – 4 agents de contrôle.

Outre le maintien actuel de la souplesse dans le schéma de notre proposition, loué par la DAM pour les congés et formations, la CFDT/UFETAM émet les plus grandes réserves sur des objectifs de 672 jours de potentiel opérationnel à la mer à 15 ETPs par bordée. En effet, l'expérience démontre qu'il est compliqué de détacher du personnel avec un effectif à quinze agents compte-tenu des aléas de gestion de personnel (maladie, délais de remplacement des agents, période de formation avant prise de poste, etc.). Il nous paraît compliqué, voire impossible, pour l'Ecole nationale de sécurité de l'Administration de la Mer (ENSAM) de rassembler sur dix jours ouvrables par an toutes les formations nécessaires à l'équipage d'un patrouilleur dans des domaines aussi variés que la navigation, la machine, le contrôle des pêches etc.

En complément de cette proposition d'équipage à seize agents, la CFDT/UFETAM demande à la DAM de définir clairement une politique commune d'emploi opérationnel aux quatre patrouilleurs, y compris hiérarchique et fonctionnelle dans sa chaîne de commandement, et incluant un règlement intérieur harmonisé. Ce règlement intérieur devra traiter notamment en priorité des problématiques de la vie à bord et tout autre domaine sensible.

La CFDT/UFETAM restera force de proposition afin de garantir le bien être des agents embarqués et un service public de qualité.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Gwénaëlle L'HUILLIERE

Copie :
 Monsieur François LAMBERT
 Conseiller de Madame la Ministre de la Mer